



## CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2016 Procès verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant ensuite lecture du compte rendu précédent, approuvé à l'unanimité, et passe aux questions inscrites à l'ordre du jour :

- **Compte rendu des décisions du Maire,**

**Décision 16/027 :** Vu la nécessité d'avoir recours à un cabinet d'architecture pour la construction d'un poste de secours sur le site du Crêt du Loup, il est décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un poste de secours à la **société MVMZ Architecture SAS** – 74220 LA CLUSAZ, au taux fixe de rémunération de 10 %, soit un forfait de rémunération de 8 000 € H.T. (enveloppe financière affectée aux travaux = 80 000 € H.T.)

**Décision 16/028 :** Vu la décision n° 2016/04 du 03 février 2016, confiant à la société MEDEO – 38 920 Croles, le lot n°3 (création multimédia) du marché « création d'espaces scénographiques et aménagements intérieurs du pôle patrimonial de découverte de la Clusaz », vu la nécessité de compléter par des accessoires et deux comédiens professionnels la réalisation du film historique, il est décidé de passer un avenant n° 1 avec la **société MEDEO** pour la prise en compte de ces compléments, d'un montant de 1 350 € H.T. Le montant total du lot n°3 est porté de la somme de 10 690 € H.T. à 12 040 € H.T.

**Décision 16/029 :** Vu le souhait de confier la gestion et l'exploitation des installations du « hameau des Alpes », composé d'un musée du ski et du reblochon, ainsi que d'espace extérieurs et vu l'avis de la CAO réunie le 17 mai 2016, il est décidé de confier, pour une durée de 3 ans, la gestion du musée et des activités annexes du « Hameau des Alpes » à la **SEML La Clusaz**, 161 place de l'église, 74 220 LA CLUSAZ, pour un montant annuel de 198 778 € H.T.

- **Tarifs eau et assainissement,**

Les tarifs 2016 / 2017 sont arrêtés, compte tenu du transfert de la gestion du service à la SPL « O des Aravis », il est décidé de reconduire les tarifs antérieurs soit :

	<b>Eau potable</b>	<b>Assainissement HT</b>	<b>Assainissement TTC</b>
Prime Fixe	78,00 €	24,09 €	26,50 €
M <sup>3</sup>	0,94 le m <sup>3</sup>	0,3181 €	0,35 €

- **Assistance pour maîtrise d'œuvre pour le projet d'une structure petite enfance,**

A défaut de réception de la proposition d'assistance de People and Baby, ce dossier sera examiné lors d'une prochaine réunion.

- **Déclassement d'un délaissé du domaine public Les Houches Sud,**

En raison de l'absence de certaines données techniques et administratives du Syane, concernant ce dossier, son étude par le conseil est reportée à une prochaine séance.



- **Annulation de la délibération 16/087 : gestion du musée et des activités annexes du Hameau des Alpes : attribution du marché,**

Suite à une erreur de procédure, il convient de retirer et d'annuler la délibération 16/087 intitulée « gestion du musée et des activités annexes du Hameau des Alpes – Attribution du marché ». En effet il faut préciser uniquement que le Maire est autorisé à signer toute pièce relative au dossier et qu'ensuite c'est un adjoint qui signera les documents compte tenu de la présidence de la SEM par le Maire : avis favorable du conseil.

De même, le Maire est autorisé à signer la convention de mandat avec la SEML Touristique pour l'encaissement, le décaissement et le reversement des recettes du hameau des Alpes.

#### **Hameau des Alpes :**

Les tarifs proposés par l'OT pour l'accès ainsi que les horaires d'ouverture sont acceptés comme suit :

- ENTREE ADULTE : 6 €
- ENTREE - DE 12 ANS : 3,50 €
- ENTREE FAMILLE DE 4 : 3,50€
- ENTREE - DE 5 ANS : GRATUITE
- ENTREE SCOLAIRE-ETUDIANT : 3,50 €
- ENTREE GROUPE (à partir de 9 personnes) : 3,50 € -ENTREE PMR: 3,50 € -ENTREE VISITE GUIDEE GROUPE SUR RESERVATION : 6 € -ENTREE ACCOMPAGNATEUR DU GROUPE: GRATUITE -LOCATION DE LA SALLE : 100 €

Horaires d'ouverture au public :

- de mi-décembre à mi-avril, tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 19h.
- de mi-avril à mi-juin, le mercredi de 14h à 18h et le WE de 14h à 19h.
- de mi-juin à fin juin, de 13h à 19h sauf fermeture le mardi et jeudi.
- de début juillet au 4/9/2016, tous les jours de 13h à 19h.
- du 5/9/2016 au 18/9/2016, de 13h à 18h sauf fermeture le mardi et jeudi.
- du 19/9/2016 au 16/12/2016, uniquement le WE de 14h à 18h.
- Ouverture toute l'année pour les groupes sur réservation.

- **Tarifs Parkings pour La Clusaz Tour,**

Comme chaque année, dans la cadre de la vente de séjour tout compris, La Clusaz Tour souhaite bénéficier de tarifs préférentiels pour sa clientèle, pour le parking du Salon des Dames. Le conseil fixe donc les tarifs suivants :

- Vacances scolaires : tarif normal,
- Hors vacances scolaires : tarif de 35 € la semaine (soit 50 % du tarif normal).

- **Tarifs redevance ski de fond,**

Monsieur le Président indique que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées ainsi qu'aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire de la commune a été instituée par délibération du conseil municipal du 27 Décembre 1986 conformément à l'article 81 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 2333-81 du C.G.C.T.

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Général en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Il rappelle également la délibération du conseil municipal 1<sup>er</sup> Décembre 1987 confiant la gestion du domaine nordique communal à l'Association Gestion du Ski Nordique (AGSN) et la délibération du 14 Novembre 2013.

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et des décisions des Assemblées Générales de la Fédération Régionale « Rhône Alpes Nordique » et de Nordique France, le conseil municipal décide d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond pour la saison 2016/2017.

- **Tarifs Club des Champions – Hiver 2016-2017,**

Les tarifs proposés par le club des sports seront examinés lors d'une prochaine réunion, afin de permettre une réflexion sur l'état comparatif fourni.

- **Modification du tableau des effectifs,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant que les emplois spécifiques ne peuvent plus être créés au sein des collectivités et qu'il est nécessaire d'identifier un emploi par référence à un grade existant dans la fonction publique,

Considérant que les missions incombant au responsable de l'activité Neige de culture peuvent s'identifier à celles confiées à un technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Le Conseil Municipal décide de :

**ACCEPTER** de modifier l'emploi spécifique de nivoculteur et précise que celui-ci correspond à un emploi de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Et PRENDRE NOTE** du tableau des effectifs tel que présenté à ce jour.

- **Décisions modificatives :**

<b>BUDGET ANNEXE TOURISME</b>	<b>EXERCICE :</b>	<b>2016</b>
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>		

**SITUATION A REGULARISER :**

En raison des dépassements budgétaires sur différents articles (solde 2015), il convient de régulariser avec des recettes nouvelles.

**MODIFICATIONS PROPOSÉES ET ACCEPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Commentaires</b>
7521	Redevance affermage	4 880,00		
023	Virement section d'investissement		4 880,00	
		<b>4 880,00</b>	<b>4 880,00</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Commentaires</b>
021	Virement section de fonctionnement	4 880,00		
2153	Instal.à caractère spécifique		580,00	
2155	Outillage industriel		2 500,00	
2182	Matériel de Transfert		1 800,00	
		<b>4 880,00</b>	<b>4 880,00</b>	

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	<b>EXERCICE :</b>	<b>2016</b>
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>		

**SITUATION A REGULARISER :**

Réaffecter les dépenses imprévues de fonctionnements sur les divers articles.

**MODIFICATIONS PROPOSÉES ET ACCEPTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Commentaires</b>
022	Dépenses imprévues		-3 000,00	
6156	Maintenance		2 500,00	
6226	Honoraires		500,00	
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>	<b>EXERCICE :</b>	<b>2016</b>
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>		

**SITUATION A REGULARISER :**

Dépenses imprévues supérieures au montant réglementaire, virements de crédit et recettes supplémentaires.

**SOLUTION PRÉCONISÉE :**

Diminuer les dépenses imprévues et le répartir dans diverses charges de fonctionnement et d'investissement

**MODIFICATIONS PROPOSÉES ET ACCEPTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Commentaires</b>
022	Dépenses imprévues		-29 150,00	
6071	Compteurs		25 000,00	
6156	Maintenances		3 500,00	
618	Divers		150,00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		1 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles		500,00	
61523	Entretien et réparation réseaux		-30 000,00	
61528	Autres biens mobiliers		6 000,00	
61558	Entretien et réparation autres		23 000,00	
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>				
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Commentaires</b>
10222	fctva	7 200,00		
2031	frais d'études		7 200,00	
		<b>7 200,00</b>	<b>7 200,00</b>	

<b>BUDGET ANNEXE PISCINE - DECISION MODIFICATIVE N°1</b>
--

**SITUATION A REGULARISER N° 1**

Dépassement de crédit à régulariser.

**MODIFICATIONS PROPOSÉES ET ACCEPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
607	Achat de marchandises		-450,00
6064	Fournitures administratives		400,00
651	Redev. Conces.,...		50,00
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2016</b>
-------------------------	-------------

<b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>
----------------------------------

**SITUATION A REGULARISER N° 1**

**MODIFICATIONS PROPOSÉES ET ACCEPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6042	Ach;prest.		7 332,00
60631	Fournitures entretien (Atelier)		-35 000,00
60632	Fournitures petits équipements		35 000,00
6226	Honoraires		15 000,00
615228	Entretien bâtiment		13 000,00
61551	Entretien sur mat. Roulant		3 000,00
61558	Entretien des autres biens mobiliers		7 000,00
6161	Multirisques		2 600,00
6184	Versement à des organismes de formation		8 000,00
6231	Annonces et insertions		5 000,00
678	Autre charges		2 500,00
70688-114-secp	Autres prestations services	22 000,00	
023	Virement section investissement		-41 432,00
		<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>

021	Virement section fonctionnement	-41 432,00	
024	Produits de cession	50 000,00	
10222	FCTVA	35 406,00	
1311-810-377	Sub Fernuy	33 000,00	
1311-820-345	Sub Riffroids	46 230,00	
1323-824-ABFD	Sub patrimoine hors FEDER	66 596,00	
2111	Terrain		3 300,00
21571	Mise en conformité saleuse		13 500,00
2318	Ferme du patrimoine		69 000,00
2315-822-285	Place du village		83 000,00
2315-820-345	Bloc des Riffroids		14 000,00
2315	Groupe froid patinoire		7 000,00
		<b>189 800,00</b>	<b>189 800,00</b>

- **Election pour remplacement d'un adjoint démissionnaire,**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 29 mars 2014, le conseil municipal avait fixé à 5 le nombre d'adjoints au maire de la commune de La Clusaz. 5 adjoints ont donc été élus dans cette même séance. Il précise ensuite que Monsieur René Baladda a présenté sa démission du conseil municipal et de ses fonctions d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet en date du 10 mai 2016. Il propose donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, qui prendrait la 5<sup>ème</sup> place au sein du tableau du conseil municipal et serait en charge des travaux.

Suite à un appel de candidature seul Monsieur Marcel Thovex se propose à l'exercice de cette fonction.

Le conseil municipal désigne par vote à bulletin secret Monsieur Marcel Thovex comme 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire (à 10 voix pour, 1 blanc et 2 votes pour Michael Donzel).

Après avoir féliciter Monsieur Marcel Thovex pour cette élection et remercier Monsieur René Baladda pour l'excellent travail effectué en qualité d'adjoint aux travaux depuis 2008, le Maire propose de remplacer ce dernier au sein des commissions dont il était membre.

Le conseil décide donc d'apporter les modifications des commissions suivantes :

Administrateur SPL : Florence Goy,

Régie d'Electricité : Paul Mermillod,

Commission fleurissement : Elsa Collomb Gros,

Commission d'urbanisme : Didier Collomb Gros.

- **Questions diverses.**

**Affaire vol avec effraction, Régie de recettes de l'espace aquatique :** le conseil décide de redélibérer en tenant compte du fonds de caisse de 1200 € qui a été également dérobé. Le montant des dommages s'élève donc à 5 488,60 € au lieu de 4 288,60 €.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015 :** le conseil municipal a pris connaissance du document de la CCVT transmis par e-mails.

**Mise en Place d'une messagerie collaborative :** un document d'information est remis aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30 après un tour de table lors duquel est abordé le problème de circulation et de vitesse excessive dans le village. La parole est ensuite passée au public qui s'interroge sur la mise en place d'une circulation alternée par feux aux clus et sur un projet de chalet hôtel sur la station. Le Maire tient à remercier tout particulièrement Dominique Thovex, présent, et tous les membres de l'association Patrimoine et Tradition pour le travail effectué dans le cadre du transfert du musée du ski au Hameau des Alpes.

